

COMMUNIQUÉ

Une année pour reconquérir la Roanne

Les travaux menés

Depuis plusieurs semaines, l'entreprise SW Environnement, missionnée par la Comcom, est à l'œuvre pour réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement de la Roanne. Ils s'étaleront tout au long de l'année afin de réhabiliter les 16 km du cours d'eau et ses affluents, entre Réméréville, Haraucourt, Buissoncourt, Gellenoncourt et Lenoncourt. Ils s'achèveront par une série de plantations prévue en novembre. D'ici là de nombreuses actions seront menées : terrassement, reprofilage des berges de la rivière, élagages des branches, coupe d'arbres morts, retrait des obstacles qui barrent l'écoulement de l'eau, création de passages à gué... Il s'agira également de poser de clôtures sur certaines portions, de l'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail en pâturage avec descentes empierrées permettant aux bêtes d'atteindre le cours d'eau sans risque de blessures et surtout sans éroder les berges et détériorer le lit mineur. Cette démarche vertueuse se réalise en collaboration avec les agriculteurs et les Salins du Midi. Le coût pour la collectivité s'élève à 474 500€ TTC, aidés à 60% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et à 20% par le Région Grand Est.

Pourquoi aménager les cours d'eau

De grands enjeux pèsent aujourd'hui sur la ressource en eau. L'entretien des rivières est essentiel pour préserver la qualité des milieux aquatiques et la quantité d'eau disponible, ainsi que pour prévenir les inondations. En assurant un bon écoulement et la stabilité des berges, on protège d'une part les réservoirs de biodiversité et on améliore les capacités épuratoires des cours d'eau. D'autre part, on limite également les effets des crues et on permet à la rivière de regagner plus rapidement son lit.

Depuis 2018, cette responsabilité a été confiée par l'État aux collectivités territoriales, sous la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI). Pour exercer ses missions sur le bassin versant de la Roanne, la Comcom assure en direct la partie Gestion des Milieux Aquatiques, d'où l'initiative des travaux actuels ; tandis que la partie Prévention des Inondations a été transférée à l'EPTB Meurthe-Madon.

L'objectif principal poursuivi par la Comcom est de garder la ressource en eau la plus saine et la plus présente possible sur le territoire. Toute cette ressource vient aussi alimenter nos captages en eau potable pour nos usages domestiques, agricoles et industriels. De même, chaque zone humide préservée permet là-encore de garder la ressource en eau sur place, en jouant un rôle « d'éponge », qui vient alimenter les sources, limiter les crues, etc.

Devoirs des riverains

Bien que la Comcom soit compétente en matière d'aménagement des rivières, cela ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires riverains. Ainsi, ces derniers sont toujours responsables de l'entretien courant du cours d'eau situé sur leurs terrains en respect du Code de l'Environnement. La collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas d'opérations d'intérêt général.

FOCUS — La taxe GeMAPI pour gérer et prévenir

En transférant en 2018 aux collectivités territoriales la responsabilité de la GeMAPI, l'État leur a également donné les moyens de mener à bien ces missions en instaurant une nouvelle taxe, avec un plafond maximal fixé à 40€ par habitant. Si la plupart des collectivités alentours prélèvent déjà cet impôt supplémentaire, la Comcom Seille et Grand Couronné avait jusqu'ici fait le choix de financer ces travaux sur son budget général. Le contexte budgétaire étant devenu particulièrement complexe, compte tenu de la situation économique générale, les élus ont acté pour la première fois en avril dernier la mise en place de cette taxe, dont la ligne sera visible à l'automne sur les avis de taxe foncière bâtie, non bâtie et CFE.

L'exercice de la compétence GeMAPI représente pour l'intercommunalité en 2023 une charge globale de 710 700€. Aides déduites, le produit à recouvrer par la taxe est de 188 800€. Son montant est calculé au plus proche du coût des travaux entrepris et est révisable chaque année, sur décision du conseil communautaire. La répartition entre les contribuables concernés est calculée quant à elle, par le service des impôts (Dgfip).

Bon à savoir : répartition des compétences

Sur le bassin versant de la Roanne et de l'Amezule : la Comcom gère en direct la partie GeMA (Gestion des Milieux Aquatiques), tandis que la partie prévention des inondations a été transférée à l'EPTB Meurthe-Madon.

Sur le bassin versant de la Seille : la GeMAPI a été transférée dans son intégralité au syndicat Symseille.

Sur le bassin versant de la Natagne : la GeMAPI est assurée en direct et en totalité par la Comcom.

Intervenants :

Philippe VOINSON, vice-président Eau-Assainissement-GemaPi Communauté de communes Seille et Grand Couronné, maire de Bouxières-aux-Chênes

Florian SOULON, technicien GeMAPI Communauté de communes Seille et Grand Couronné

Didier LEONARDI, gérant de l'entreprise SW Environnement

Carine PARISOT, bureau d'étude IRH

Contacts utiles :

Florian SOULON Technicien GeMAPI

Tél : 03 83 31 74 37 / gemapi@comcom-sgc.fr

Philippe VOINSON Vice-président

Tél : 06 17 76 37 83 / p.voinson@comcom-sgc.fr